

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 11 avril 2023

Membres

En exercice : 13

Présents : 9

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

05 avril 2023

Date d'affichage:

05 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Muriel WOLKOWICKI

Représentés : Jean-Yves LAROCLETTE par Philippe GENETIER, Michaël MONTEIRO par Brigitte DARMEDRU, Céline RUBIO par Ingrid LAFOREST, Nathalie SARRAU par Dominique DEBAUX

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Philippe GENETIER

Objet: VOTE DU BUDGET PRINCIPAL - ANNÉE 2023 - DE_2023_17

Après avoir examiné le budget principal 2023, pour lequel :

- la section de fonctionnement s'équilibre par la somme de 643 239.49 € ;
- la section d'investissement s'équilibre par la somme de 356 053.56 €.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le BUDGET PRINCIPAL 2023.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 13/04/2023
et publié ou notifié
le 13/04/2023



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.

RF Préfecture de SAONE ET LOIRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 071-217100841-20230411-DE_2023_17-DE